

Discipline des agents publics : Les bonnes pratiques pour une procédure réussie

Date :

Durée : 3.50 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 525.00 € HT / participant, soit 630.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Sanctionner un manquement professionnel n'est jamais anodin : chaque étape de la procédure disciplinaire peut être scrutée par le juge administratif.

Erreur de forme, disproportion de la sanction, irrégularité dans la procédure... les causes d'annulation sont nombreuses.

"Comment sécuriser juridiquement vos décisions tout en garantissant l'équité de la procédure ?"

"Comment déterminer le juste niveau de sanction ?"

"Quels sont les réflexes indispensables pour prévenir un contentieux ?"

Cette formation vous donnera les outils nécessaires pour mener à bien une procédure disciplinaire rigoureuse et équilibrée (depuis la qualification de la faute jusqu'à la décision finale) et ainsi limiter les risques de contestation.

Profils des apprenants

- Les agents des services ressources humaines et des services juridiques des trois fonctions publiques amenés à mettre en œuvre des procédures disciplinaires.

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître la procédure disciplinaire pour garantir la légalité externe des décisions ;
- Savoir déterminer le juste niveau de sanction pour garantir la légalité interne des décisions ;
- Être averti des risques contentieux pour mieux les éviter.

Contenu de la formation

- I. La matérialité des faits : un élément essentiel
 - a. La charge de la preuve et sa loyauté, l'exemple du détective privé

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- b. Le réflexe de l'huissier
- c. L'enquête administrative si besoin
- d. Les rapports hiérarchiques, premier outil d'une procédure réussie
- II. Les exigences procédurales
 - a. Le droit de se taire
 - b. La consultation du dossier
 - c. Le contradictoire / Le conseil de discipline
 - d. La rédaction de la décision
- III. Le quantum de la sanction
 - a. L'éventail des sanctions
 - b. Le sursis
 - c. Le contrôle normal du Juge administratif
 - d. De la théorie à la pratique, exemples de sanctions
- IV. Le contentieux disciplinaire
 - a. Le recours en annulation
 - b. La demande indemnitaire
 - c. Le référé-suspension

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Marjorie ABBAL, Avocate associée - mabbal@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%



Programme créé le 19 décembre 2025 - Version 1